

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin

Pierre Bertrand
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-10-173

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

15-10-174

Le maire, Steven Larose, fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

15-10-175

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de septembre 2015, pour la somme de 4 601.53 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

15-10-176

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de septembre 2015, pour la somme de 2 074.62 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de \$ 130 533.22 et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4069 à 4106 :

15-10-177

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
4069	BELL MOBILITÉ	134.33	FRAIS CELLULAIRES
4070	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TELEAVERTISSEURS
4071	HYDRO-QUÉBEC	465.45	ÉCLAIRAGE DES RUES
4072	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	327.10	ESSENCE
4073	MINISTRE DES FINANCES	43.50	PERMIS DE BOISSON
4074	C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	40.82	FOURNITURES POUR BIBLIOTHÈQUE
4075	CORPORATE EXPRESS	343.35	FOURNITURES DE BUREAU
4076	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	533.57	ASPHALTE FROIDE, CADENAS, PEINTURE ACCESSOIRES
4077	GROUPE YVES GAGNON	394.94	PANNEAUX ACRYLIQUE POUR LE CC., CALFEUTRANT SEL ADOUCISSEUR POUR HALTE ROUTIÈRE
4078	MARCHE SANTE 2000 INC	143.94	ARTICLES DE NETTOYAGE ET PERISSABLES
4079	OUTILS TREMBLANT INC.	51.02	HUILE POUR TRACTEUR ET FILTRE
4080	LA COOP FERMES DU NORD	91.35	PAILLIS
4081	J.M. LÉONARD, ÉLECTRICIEN	515.31	ENTRETIEN DES LUMINAIRES
4082	DUNTON RAINVILLE, AVOCATS	2 144.49	DOSSIER - APPEL EN COUR SUPÉRIEURE
4083	MÉDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	293.19	AVIS DÉPÔT DU RÔLE
4084	MARC-ANDRÉ GIRARD	648.50	SERVICES BORNE INTERACTIVE ET INFORMATIQUE
4085	LES SERVICES D'ENTRETIEN ST-JOVITE	230.87	PIÈCES, RÉPARATION CAMION INCENDIE325
4086	ARÉO-FEU	1 129.28	VÉRIFICATION APPAREILS RESPIRATOIRES
4087	IMPRIMERIE L'ARTOGRAPHE	1 494.68	LIVRES DE RECETTES MONTCALM
4088	FRANCIS LANGEVIN - PRÉVENTIONNISTE	375.00	ÉLABORATION PLAN D'INTERVENTION HSJB
4089	GUYLAIN CHARLEBOIS	375.00	SERVICES PROFESSIONNELS
4090	SOUUDRE LUC PROVOST S.E.N.C	94.86	TRAVAUX CAMION INCENDIE 325
4091	COOPÉRAVIE MORGAN	250.00	AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS DE CINEMA
4092	LABORATOIRE BIO-SERVICES	71.34	TESTS D'EAU CC
4093	COMBITECH DESIGN	4 000.00	DÉPÔT POUR INSTALLATION D'UN GÉNÉRATRICE
4094	MARCHÉ R. TELLIER MONT-TREMBLANT	147.11	GOÛTER - JOURNÉES DE LA CULTURES
4095	ROBERT LÉGARÉ, ÉQUIPEMENT DE BUREAU	666.86	CONTRAT DE SERVICE POUR PHOTOCOPIEUR: 379.42 POURDRE POUR PHOTOCOPIEUR: 287.44
4096	ANDRÉ CHAREST, CPA	569.13	REDDITION DE COMPTES SHQ
4097	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	2 816.89	NIVELAGE : 1609.65 \$, PAILLIS: 137.97 \$ PONCEAU ENTRÉE PRIVÉE(SERA REMBOURSÉ): 482.90\$ TRAVAUX LAC-DES-PINS SUD: 586.37 \$
4098	POISSANT EXCAVATION	4 133.35	TRAVAUX PHILIPPE-RENAUD ET LAC-MUNICH EST
4099	ASPHALTE BÉLANGER INC.	37 387.18	CONTRAT PAVAGE LAC-DES-PINS SUD
4100	HUGUES JACOB	422.85	FRAIS DE DÉPLACEMENT INCLUANT POUR CONGRÈS
4101	DENIS COURTE	73.80	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4102	HUGUETTE DROUIN	43.20	REMB. POUR JOURNÉES DE LA CULTURE
4103	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	687.16	PREMIERS RÉPONDANTS 4E VERSEMENT: 3888.00 \$ CRÉDIT AJUSTEMENT 2014: (3200.84 \$)
4104	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 364.78	INTÉRÊTS PRÊT CENTRE COMMUNAUTAIRE
4105	MINISTRE DES FINANCES	58 646.00	SERVICE DE LA POLICE - 2E VERSEMENT
4106	MINISTRE DES FINANCES	562.00	CERTIFICAT POUR TRAVAUX EN EAU POTABLE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 417.47	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 148.58	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 216.84	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	TOTAL À PAYER	130 533.22	
	SALAIRES VERSÉS	14 757.68	DÉPÔTS DIRECTS

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.4 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015**

15-10-178

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.5 **JOURNALIER À TEMPS PARTIEL**

15-10-179

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-09-160 embauchait M. Jean-Paul Gagnon à titre de journalier sur appel et sur disponibilité ;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons physiques, M. Gagnon est présentement incapable de répondre à l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 15-09-160 relativement à l'embauche de M. Jean-Paul Gagnon.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.6 **CONTRAT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE POUR LES EMPLOYÉS**

15-10-180

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 15-04-60 autorise l'ajout d'un utilisateur supplémentaire au forfait téléphonie cellulaire de Bell mobilité;

CONSIDÉRANT que le téléphone cellulaire de l'employé doit être substitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de souscrire aux modalités d'un forfait de 26 mois de Bell Mobilité pour l'acquisition, sans frais, d'un téléphone cellulaire.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.6 **LIVRE DE RECETTES - RÉIMPRESSION**

15-10-181

CONSIDÉRANT qu'un groupe de bénévoles a participé à l'élaboration d'un livre de recettes communautaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a contribué financièrement pour un montant de 1000\$;

CONSIDÉRANT qu'un premier tirage de 100 exemplaires vendus au coût de 10 \$ chacun, a connu un énorme succès auprès de la population qui en réclame plus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de :

- procéder à la réimpression de 150 exemplaires supplémentaires du livre de recettes par Imprimerie L'Artographe inc., pour un montant de 1240\$ (taxes en sus) ;

- d'établir son prix de vente à 10\$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.8 POLITIQUE PORTANT SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

15-10-182

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déclaré compétence, en octobre 2001, relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

CONSIDÉRANT QU'une mauvaise utilisation des ressources informatiques peut avoir des conséquences importantes sur l'ensemble du réseau du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11-03-58 adoptait la politique portant sur l'utilisation des ressources informatiques, notamment la version de mars 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de ladite politique a eu lieu en août 2015, venant resserrer notamment les termes et usages ;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ladite politique sera remise à tous les usagers pour qu'ils puissent en prendre connaissance et en accepter les termes en signant le document de consentement afférent;

POUR CES MOTIFS, il est proposé Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm :

- Abroge la résolution numéro 11-03-58 afin d'adopter la nouvelle version de la politique portant sur l'utilisation des ressources informatiques, version août 2015 ;

- S'approprie cette politique en tant que politique municipale et soit responsable de l'utilisation qui est faite des ressources informatiques par l'ensemble des utilisateurs de son territoire, à savoir ses employés, élus et consultants.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.9 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

15-10-183

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'amender l'article 1 de la politique de remboursement pour certaines activités hors territoire, en ajoutant à l'article 3 : ACTIVITÉS CIBLÉES

3.4 Cours de natation : Complexe aquatique de Mont-Tremblant
- aux moins de 18 ans.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que les projets en voirie sont presque tous terminés. Il ne reste que de légers correctifs à apporter avant l'hiver.

Richard Pépin, conseiller responsable de la sécurité publique, mentionne que le comité en sécurité civile prévoit une rencontre d'ici la fin octobre 2015. Il ajoute également que le Plan des mesures d'urgences sera révisé en entier également d'ici la fin du mois.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique et des loisirs, annonce qu'il participera prochainement à une rencontre du comité provisionnel de mise en place d'une coop. Il tentera d'examiner l'évolution du projet et maintenir la motivation de tous les impliqués.

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement, se questionne par rapport à l'implication de la Ville de Barkmere au sujet du dossier de sentier en territoire public versus la circulation des 4x4. Il s'interroge notamment sur la question des recherches de droits et restrictions du tronçon impliqué. Il insiste sur le fait que la Municipalité de Montcalm n'est qu'une courroie de transmission et que la ville de Barkmere doit nous rapporter les réponses officielles des différents ministères.

Steven Larose, maire, désire, au nom de la conseillère responsable de la culture, Mme Huguette Drouin, inviter tous les citoyens à l'exposition majeure du projet «Je Participe» au patrimoine qui aura lieu le 7 novembre prochain à 13h au centre communautaire de Montcalm. Aucune réservation n'est requise et l'entrée est gratuite.

Une fois de plus, il incite fortement les citoyens à utiliser les services du transport intermunicipal de la zone Ouest (Mont-Tremblant - Montcalm - St-Sauveur). «C'est réellement un service à la hauteur des besoins de nos citoyens et dans cette première année de rodage, il est primordial que cet atout connaisse un franc succès.»

Relativement au dossier de regroupement des services incendie, cinq des municipalités du sud, soit la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David, Val-Morin, Lantier et Sainte-Lucie-des-Laurentides sont en faveur d'un regroupement au sein d'une régie. La deuxième organisation proposée à l'ouest regroupe finalement toutes les municipalités à l'exception de Labelle n'ayant pas jugé pertinent d'adhérer au projet de régie. Les municipalités entameront sous peu le processus administratif pour finaliser très prochainement l'entente intermunicipale qui sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vue d'officialiser par décret la création de la régie. Parallèlement, les démarches seront entreprises pour la mise en place de la nouvelle structure et des rencontres seront à prévoir afin d'expliquer au personnel des services incendie concernés, le projet d'organisation et le fonctionnement durant la période de transition.

Il conclut en précisant que le dossier du corridor devient une priorité régionale et celui-ci obtiendra près de 100 000\$ provenant de la portion du Fonds de développement des territoires (FDT) attribuable au Fonds de développement régional (FDR) en 2015-2016. De plus, 100 000\$ additionnels, provenant des quotes-parts payées par l'ensemble des municipalités seront injectés également. Il rappelle à quel point certains tronçons du corridor nécessitent un redressement du tracé et de la chaussée. Il insiste sur le fait que le corridor aérobic est une richesse pour nous tous et possède un haut potentiel touristique, économique et social très important pour notre région.

7. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

7.1 **DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS 31-5 ET 32-1 RANG 8**

15-10-184

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire à l'intérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal sur les lots 31-5 et 32-1, rang 08;

CONSIDÉRANT QUE la superficie au sol totale de l'ensemble des bâtiments complémentaires situés à moins de 50 mètres ne doit pas excéder la superficie du bâtiment principal jusqu'à concurrence de 150 mètres carrés selon l'article 7.3 du règlement de zonage numéro 193-2002;

CONSIDÉRANT QUE la superficie au sol totale de l'ensemble des bâtiments complémentaires situés à moins de 50 mètres excéderait la superficie du bâtiment principal de plus de 150 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la superficie au sol totale de l'ensemble des bâtiments complémentaires situés à moins de 50 mètres du bâtiment principal excéderait de 58%;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu que le conseil refuse la dérogation mineure dans le présent cas.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.1 **DÉPÔT DES PROPOSITIONS CONVENUES POUR L'HARMONISATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX FORESTIERS AU SECTEUR MONT-BUCK SAISON 2015-2016**

Dépôt du document des propositions convenues pour l'harmonisation opérationnelle des travaux forestiers au secteur Mont-Buck saison 2015-2016.

8. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

8.1 **TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – OCTROI DE CONTRAT**

15-10-185

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire est soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et les Habitations Stephen Jake Beaven doivent s'assurer du contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour leurs établissements ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-01-18 prévoit les modalités d'analyses d'eau au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les derniers tests effectués sur la qualité de l'eau potable ne rencontrent pas les normes acceptables au MDDELCC ;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en eau potable pour la résidence de personnes âgées devient une situation problématique jugée urgente ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 937 du code municipal, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat de nature à remédier à une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille conjointement avec les Habitations Stephen Jake Beaven afin d'assurer une bonne qualité de l'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage par la présente :

- À mandater M. Éric Perreault ing. des «Consultants S.M. inc.», pour la somme de 5 800 \$ (taxes en sus) afin de :
 - o soumettre la mise en place d'appareils de traitement de l'eau potable UV du puits au centre communautaire / Habitations Stephen Jake Beaven;
 - o présenter au MDDELCC, une demande respectant tout engagement nécessaire ;
 - o remettre au MDDELCC, au plus tard, 60 jours après les travaux, une attestation et un manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable, signés par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- À utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

- À émettre un chèque au montant de 562\$ libellé au nom du ministre des Finances ;
- À facturer aux Habitations Stephen Jake Beaven, la moitié des coûts reliés aux frais d'analyses, d'autorisations et d'installation d'appareils de traitement de l'eau potable UV ;
- À autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe afin de signer les documents nécessaires au respect des engagements pour l'installation d'un appareil de traitement de l'eau potable UV du puits du centre communautaire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 PROJET DE COOPÉRATIVE - AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Le sujet est reporté. Cependant, en référence à la résolution 15-02-33, le directeur général a le pouvoir de mandater M. Dominique Cadieux afin d'assister, selon les besoins, le comité prévisionnel d'ici la fin de 2015.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

15-10-186

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Montcalm désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Montcalm prévoit de la formation des pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu :

- de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des 11 pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides ;
- De mandater le directeur général afin de répondre aux exigences du ministère de la Sécurité Publique, notamment par la signature des documents exigibles et afin qu'il puisse expédier en tout temps ce genre de demande d'aide financière lorsque requis selon les nécessités.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11 **LOISIRS**

11.1 **RESSOURCE EN LOISIRS COMMUNE POUR LE MILIEU RURAL – RESOLUTION D'INTENTION POUR 2016**

15-10-187

ATTENDU QUE les municipalités d'Amherst, d'Huberdeau, de Montcalm, d'Arundel et de Brébeuf étudient la possibilité de poursuivre le partage d'une ressource en loisir;

ATTENDU QUE Québec en Forme finance une partie des coûts reliés à ce projet;

ATTENDU QUE le Pacte rural volet régional finance en partie les coûts reliés à ce projet;

ATTENDU QUE la participation financière des municipalités participantes pour l'année 2016 est évaluée à 10 362,72 \$;

ATTENDU QUE les coûts par municipalité seront de 2 073\$ pour 5 municipalités participantes jusqu'à 3 454 \$ pour 3 municipalités participantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand,
APPUYÉ PAR Monsieur le Conseiller Denis Courte,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Montcalm confirme son intérêt à participer à ce projet jusqu'à concurrence de 3 454 \$, soit 3 municipalités participantes pour l'année 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SOUMISE À LA FONDATION TREMBLANT POUR LEUR CAMP DE JOUR - 2016**

15-10-188

CONSIDÉRANT que les enfants de la Municipalité de Montcalm ne bénéficient pas d'un service de camp de jour sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les parents de ces enfants doivent se déplacer dans d'autres municipalités pour que leurs jeunes profitent d'un tel service municipal ;

CONSIDÉRANT que pour les familles résidant à Montcalm, le camp de jour de la municipalité d'Huberdeau devient un service essentiel ;

CONSIDÉRANT qu'un camp de jour offrant des services de qualité est primordial au développement de nos enfants ;

CONSIDÉRANT QUE le loisir est un instrument de la qualité de vie des personnes et des communautés ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard Pépin,
APPUYÉ PAR Monsieur le Conseiller Richard Tees,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Montcalm appuie la municipalité d'Huberdeau dans son processus de dépôt d'une demande d'aide financière faite à la Fondation Tremblant afin de venir en aide aux familles de la région désirant bénéficier d'un camp de jour de qualité à Huberdeau

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

12. **TRAVAUX PUBLICS**

12.1 **TRAVAUX AFFECTÉS AU MAINTIEN DU SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)**

15-10-189

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prévoit un investissement provenant de la municipalité de Montcalm au montant de 28\$ par habitant permanent par année et ce afin d'assurer le maintien du seuil minimal d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

- d'affecter au maintien du seuil minimal d'immobilisations la dépense pour les travaux suivants : travaux d'asphalte recyclé sur la rue de Berne et la rue de Neuchâtel, au montant 1 116.74 \$ taxes incluses;
- d'autoriser l'installation d'un ponceau et le creusage de fossés sur le chemin du Lac-du-Brochet, par Gilbert P. Miller & Fils Ltée, pour un montant maximal de 4000\$, taxes en sus et d'affecter ladite dépense au maintien du seuil minimal d'immobilisations.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-10-190

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier